VILLE DE
PARIS

PARIS RECRUTE DES POLICIERS MUNICIPAUX (H/F) !

Ouverture des inscriptions à la préparation au concours de police municipale du 16 août au 4 septembre 2023

NOUVEAU

COURS MUNICIPAUX POUR ADULTES

Toutes les informations sur la préparation au concours de police municipale via ce QR CODE

INTÉGRER LA POLICE MUNICIPALE

La Police Municipale parisienne est une police de proximité, qui patrouille principalement à pieds et à vélo.

Elle est chargée de faire respecter les règles de la vie quotidienne qui sont au cœur des préoccupations des Parisiennes et des Parisiens. Elle intervient 24H/24 et 7j/7 au plus près des habitantes et des habitants.

Les policières et les policiers municipaux patrouillent sur l'ensemble du territoire parisien pour sécuriser et apaiser les quartiers et veiller au respect du partage de l'espace public.

SES MISSIONS

- **Sécuriser les Parisiennes et les Parisiens**
Assurer leur tranquillité aux heures utiles et lors des grands événements festifs, culturels ou locaux (14 juillet, Paris-Plages, Coupe du monde de Rugby 2023, Jeux Olympiques et Paralympiques 2024...)

- **Accompagner les citoyens dans leurs déplacements en assurant la protection routière et la sécurité des piétons**
En veillant au respect des règles de stationnement et de circulation.

- **Lutter contre toutes les formes d'incivilités**
Insalubrité, nuisances sonores, certaines infractions routières...

- **Assister les publics vulnérables et fragilisés**
Écoliers, personnes âgées, personnes sans-abri, victimes...

LES PRÉ-REQUIS POUR CANDIDATER

- Être de nationalité française
- Être âgé de 18 ans minimum
- Être titulaire d'un CAP / BEP ou équivalence
- Se trouver en position régulière au regard du code du service national
- Jouir de ses droits civiques et ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation incompatible avec l'emploi postulé figurant au bulletin n°2 du casier judiciaire
- Conditions d'aptitude physique

LA RÉMUNÉRATION

La rémunération brute mensuelle est au minimum de 2 210 €.

À titre d'exemple, avec le cycle le plus fréquent aujourd'hui, la rémunération est de 2 450 € brute en début de carrière pour atteindre 3 398 € en fin de carrière (hors heures supplémentaires, dimanches et jours fériés).

EN QUOI CONSISTE LA PRÉPARATION AUX CONCOURS ?

Une préparation au concours sera délivrée pour les épreuves écrites d'octobre à fin décembre et pour l'épreuve orale de janvier à mai.

Un entraînement à la préparation à l'épreuve sportive sera dispensée sur l'année. La préparation à l'épreuve sportive aura lieu les lundis matin, à raison de 2h tous les 15 jours, d'octobre jusqu'au passage de l'épreuve.

Les cours auront lieu en soirée (hors vacances scolaires et jours fériés) à raison de 2 soirs par semaine.

COMMENT S'INSCRIRE ? C'EST SIMPLE !

Dès le 16 août flashez le QR Code en 1er page pour vous inscrire et créez votre compte gratuit **MonParis** sur **www.paris.fr**

INSCRIPTIONS AU CONCOURS DE POLICE MUNICIPALE :

Du 23 octobre au 1er décembre 2023

POLICE MUNICIPALE
VILLE DE PARIS

@ Service communication de la DPMP
Juillet 2023

Ne pas jeter sur la voie publique
PROSPECTUS